

COMMUNE D'ORSAY

DECISION N°24-02

Adoption de l'avenant n°3 à l'accord-cadre n°2022-14 Lot n°2 relatif à la fourniture de consommables et articles d'entretien

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2194-1 et R.2194-7 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu la délibération n°2023-57 du 26 juin 2023 constitutive d'un groupement de commandes entre la commune d'Orsay et le Centre Communal d'Action Sociale d'Orsay,

Vu la décision n°23-02 du 13 janvier 2023 portant attribution de l'accord-cadre n°2022-14 lot n°2 relatif à la fourniture de produits lessiviels et d'entretien à la société ADIS située dans la ZA Ouest au 34 rue de la Fontaine Chaude à ABLIS (78660),

Vu le projet d'avenant,

Considérant la nécessité du remplacement d'une référence avec modification du prix unitaire et ajouts de nouvelles références au sein du Bordereau des Prix Unitaires,

Décide :

Article 1 - De signer l'avenant n°3 à l'accord-cadre n°2022-14 Lot n°2 relatif à la fourniture de consommables et articles d'entretien.

Article 2 - De remplacer la référence suivante :

| | Article supprimé | Nouvelle référence |
|--|-------------------------|---------------------------|
| Paire Gants Ménage Latex Rose Lg.30cm | | |
| Référence de l'article | 971040110 | 971042707 |
| Prix unitaire | 6,09€ HT | 0,58€ HT |

Article 3 - D'ajouter les références suivantes :

| Désignation | Référence | Conditionnement | Prix unitaire |
|---|------------|-----------------|---------------|
| SUPPORT SPEEDY LEGER A LANGUETTES 40x11cm | 150708116L | Pièce | 16,38€ HT |
| CARTON 1000 FILETS A CHEVEUX NOIRS TAILLE STD | 06VC12309 | Carton x1000 | 50,12€ HT |
| BOITE 100 GANTS NITRILE BLEU Non Poudré 6-7 (S) | '0609421 | Boite x100 | 4,20€ HT |
| BOITE 100 GANTS NITRILE BLEU Non Poudré 7-8 (M) | '0609427 | Boite x100 | 4,20€ HT |
| BOITE 100 GANTS NITRILE BLEU Non Poudré 8-9 (L) | '0609428 | Boite x100 | 4,20€ HT |
| BOITE 100 GANTS NITRILE BLEU Non Poudré 9-10 (XL) | '0609429 | Boite x100 | 4,20€ HT |
| RACLETTTE ALIMENTAIRE BLANCHE MOUSSE BLANCHE 45cm | 810650BL | Unité | 6,66€ HT |
| PANNEAU 'SOL GLISSANT' Hauteur 104 cm (dépliable) | 1508624 | Unité | 34,46€ HT |

Article 4 - Les crédits nécessaires au règlement des prestations objet du présent avenant seront inscrits au budget de la commune.

Article 5 - La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion et publiée conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 6 - Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication.

Fait à Orsay, le 26 JAN 2024



Par délégation du conseil municipal

David ROS

Sénateur-Maire de la ville d'Orsay

Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu

De sa transmission en Préfecture le : 26 JAN 2024

De sa publication le :

26 JAN 2024

